

 <p>EPTB Charente INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU FLEUVE CHARENTE ET SES AFFLUENTS</p> 	<p>COMITE DE TERRITOIRE CHARENTE AVAL/BRUANT ET SEUGNE</p> <p>VENDREDI 05 MAI, 9H30 – 12H30</p> <p>SALLE VAL DE CHARENTE, MAISON DE LA CHARENTE-MARITIME EN SAINTONGE ROMANE, A SAINTES</p> <p>COMPTE RENDU</p>
--	---

LISTE DES PRESENTS

Prénom Nom	Organisme
Claude GUINDET	CLE SAGE Charente
Jean-Claude GODINEAU	EPTB Charente
Pierre Jean RAVET	Fédération de pêche 17
Jean-Marie BOURRY	Nature Environnement 17
Françoise de ROFFIGNAC	CD 17 : SYRES 17
Bernard MAINDRON	Syndicat Mixte de la Seugne en Haute-Saintonge
François POIRSON	Coop de France Poitou-Charentes
Alain MARGAT	CDA Saintes
Pierre ETCHESAHAR	DRAAF NA
Manuella BROUSSEY	AEAG
Jacques SAUTON	SYMBA/CLE SAGE Charente
Jacques LEPINE	Syndicat des Eaux 17
Isabelle POTIER	NCA Environnement
Corinne FESNEAU	NCA Environnement
Dominique CORMERAIS	UFC-Que Choisir
Olivier BAYOU	Chambre d'Agriculture 17
Daniel TOGNETTI	UFC-Que Choisir 17
Charlotte RHONE	CRC PC
Noémie SCHALLER	AEAG
Claude BOUREAU	SMBS
Jean-Louis DEMARCQ	PCN
Marlène PICHON-LEROY	UNIMA
Valentin POMMIER	CD 17
Camille PLAIZE	Syndicat Mixte de la Seugne/ASA Saintonge Centre
Jean-Pierre LHERITEAU	ADAM 17
Lionel BARRE	ADAM 17
Sylvie FONTENY	CDA de Saintes
Catherine LABAT	CD17/DDDM/ SEVE
Karine BONACINA	DDTM 17
Véronique BARNIER	DDTM 17
Nicolas GUITTOT	SYRES 17
Maryse LAVIE-COMBOT	CLE SAGE Charente
Celia LEVINET	EPTB Charente
Romain OZOG	EPTB Charente

I. INTRODUCTION

Monsieur GUINET accueille les personnes présentes dans la salle. Il rappelle les personnes excusées :

- Monsieur Alain Rousset, Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur François Bonneau, Président du Conseil Départemental de La Charente
- Monsieur Xavier Desouche, Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente
- Monsieur Marc Thomas, Directeur Général de la Chambre d'Agriculture de la Charente
- Monsieur Dolimont, Grand Angoulême
- Madame Dominique Petit, Grand Cognac

Il indique qu'il y a peut-être d'autres personnes excusées qui seront communiqués par la suite (*d'après la liste de présence : excusé également Fabien DOUMERET, CDC Haute-Saintonge*).

Il présente ensuite Madame de ROFFIGNAC, du SYRES 17 et Monsieur Jean-Claude GODINEAU de l'EPTB et indiquent qu'ils seront tous les trois les garants du bon déroulement de cette séance de travail.

Il rappelle que les séances sont enregistrées et propose qu'au fil des interventions chacun se présente et indique l'organisme qu'il représente.

Il indique que les comptes rendus des 2 réunions précédentes, comité de territoire Charente Aval/Bruant et Comité de Territoire Seugne, du 13 janvier 2016, ont été reçus par mail et demande s'il y a des remarques particulières concernant ceux-ci.

Il n'y a pas de remarques. Les comptes rendus sont donc validés. En entérinant ces comptes rendus il est confirmé la validation des propositions qui avaient été prises. Monsieur Claude GUINET prend comme définitifs ces deux comptes rendus.

Mme de ROFFIGNAC indique que le bureau d'étude réalisera une présentation concernant le projet de territoire. Au niveau du SYRES 17, c'est Nicolas GUITTOT qui est chargé de l'animation, d'aller au contact des acteurs du territoire, pour que le travail soit au plus près des attentes des uns et des autres.

Monsieur GODINEAU, confirme les propos précédents. Il indique que du côté de l'EPTB l'animateur est Romain OZOG, qui en collaboration avec Nicolas GUITTOT est à l'œuvre pour ces 2 projets de territoire.

Monsieur GUINET rappelle qu'il est le président de la CLE du SAGE du Bassin Versant de la Charente. La CLE du SAGE a accepté l'accompagnement des projets de territoire.

Il laisse la parole au Bureau d'étude NCA Environnement.

II. PRESENTATION DU DIAPORAMA DU BUREAU D'ETUDE NCA ENVIRONNEMENT

Présentation de NCA Environnement et de la méthodologie par Isabelle POTIER et Corinne FESNEAU

Madame Manuela BROUSSEY confirme qu'il s'agit bien de Garonne 2050. Actuellement, des études existent sur les fleuves Dordogne et Adour, qui ne concernent donc pas directement la Charente. Une réflexion sera ensuite conduite sur la Charente, mais les éléments ne sont pas disponibles pour

le moment. Il n’y a pas d’autre modèle spécifique pour l’instant sur le bassin de la Charente, même si différentes méthodologies existent.

Madame Corinne FESNEAU demande s’il est possible de s’appuyer sur Explore 2070.

Madame Manuela BROUSSEY le confirme et indique qu’un programme est actuellement mené à l’échelle du bassin Adour-Garonne sur le plan d’adaptation au changement climatique. Ces éléments sont cependant plus généraux, il ne s’agit pas d’un modèle spécifique, mais certains éléments seront disponibles et pourront bien entendu être communiqués.

Madame Manuela BROUSSEY indique qu’il pourrait être intéressant de rencontrer les centres de gestion pour obtenir des éléments économiques et financiers. Elle ne sait pas si c’est prévu. Dans d’autres projets de territoire, il est prévu de les rencontrer pour avoir ce type d’éléments.

Madame Charlotte RHONE ne sait pas si c’était prévu, parce que ce n’était pas marqué, mais suppose, comme elle se trouve dans la zone d’étude, qu’il est peut-être prévu de rencontrer le directeur ou quelqu’un de chez eux (*Comité Régional de la Conchyliculture Poitou-Charentes*). Ce serait quand même intéressant, avec le bassin Marennes-Oléron derrière, car tout a un impact sur ce bassin. Comme il n’était pas indiqué parmi les organismes inféodés, elle demande la permission de le dire. Madame Corinne FESNEAU confirme qu’elle fait bien.

Madame Karine BONACINA, Chef de service Eau, biodiversité et développement durable à la DDTM de Charente-Maritime, souhaitait intervenir sur la dernière diapositive. Le préfet a bien insisté, concernant le projet de territoire, sur une volonté de l’ensemble du bassin, que ce soit l’État ou l’Agence de l’eau, pour avoir une véritable coconstruction sur ces projets. Ils sont en effet souvent conflictuels et l’absence d’une véritable coconstruction conduit irrémédiablement à des contentieux sur une des actions des projets de territoires, qui sont la construction de réserves de substitution. L’objectif est de tout mettre à plat et d’avoir, non pas une concertation à travers quelques comités technique où ce qui a été synthétisé est présenté, mais vraiment avec les acteurs du territoire. Un des conchyliculteurs vient de s’exprimer et on voit que de nombreux usages différents existent, avec des conflits importants. Une véritable coconstruction demande absolument de créer des groupes de travail. Il s’agit d’une demande du Préfet et Madame BONACINA souhaite savoir si c’est prévu sur ces deux projets de territoire. De même, le Préfet avait aussi insisté sur la nécessité de prendre un garant environnemental.

Madame Corinne FESNEAU demande s’il s’agirait d’une personne nommée par la Préfecture.

Madame Karine BONACINA indique qu’un garant environnemental comprend un volet animation sociologique pour une véritable coconstruction avec, plutôt qu’un travail réalisé par des techniciens, des personnes formées pour gérer les conflits et faire en sorte que tout le monde coconstruise. Il concerne aussi une personne qui serait, tout le long de la procédure, référente pour vérifier que l’ensemble des acteurs est bien écouté et tous les propos pris en compte. Cela répond de toute façon à une ordonnance, sans doute pour des projets de plus grande ampleur, publiée au JO le 28 avril. Madame BONACINA demande des précisions sur le nombre de réunions prévues. Si le terme « comité technique » ne concerne qu’une seule réunion, cela lui semble très insuffisant pour une véritable coconstruction. Il est essentiel de coconstruire le diagnostic pour pouvoir avancer.

Madame Corinne FESNEAU indique que tout le monde a la parole dans les comités techniques.

Madame Celia LEVINET précise que, dans la méthodologie présentée dans le cahier des charges validé au cours du dernier comité de territoire et auquel a répondu NCA Environnement, trois

comités de territoire sont prévus, en comptant celui du jour. Les périodes sont indiquées, un ce jour, un en septembre, un en novembre, puis un travail en CLE. Le comité technique est vraiment un groupe de travail technique et, à ce stade, la mise en place de groupes de travail pour l'élaboration de l'état des lieux/diagnostic n'est pas prévue. La mise en place de groupes de travail est prévue dans la deuxième étape, celle de définition de la stratégie et du programme d'actions. Les réunions prévues sont celles des comités de territoire et du comité technique pour un suivi technique. Le comité technique, tel que constitué, est composé des deux porteurs, EPTB et SYRES, des services de l'Agence de l'eau en tant que financeur et du Conseil départemental de Charente-Maritime en tant que financeur, soit les financeurs et les porteurs. Il s'agit vraiment d'un comité technique de suivi, qui aide à assurer le suivi du bureau d'études. Les réunions de discussion, de concertation et d'échanges sont celles du comité de territoire.

Madame Karine BONACINA demande si le comité de territoire correspond à la configuration du jour. Il lui semble que cela ne peut pas fonctionner et même la configuration de la salle, qui n'est pas adaptée. Comme observé à plusieurs reprises, les résultats sont connus, cela ne fonctionne pas. C'est la raison pour laquelle l'Agence de l'eau et les préfets de bassin, de départements et de région souhaitent l'existence d'une animation pour une coconstruction. Celle prévue n'est pas adaptée à une coconstruction.

Madame Celia LEVINET précise qu'aujourd'hui, la configuration comités de territoire, avec les deux comités de territoire réunis, est exceptionnelle. Il s'agissait davantage d'une réunion de présentation du travail qu'accomplira le bureau d'études, la méthodologie ayant été validée. Il est bien évident que dans la suite du travail, des comités de territoire seront organisés séparément, avec des configurations de salle adaptées aux échanges. La situation du jour est celle d'une réunion de lancement.

Monsieur Pierre ETCHESSAHAR, DRAAF Nouvelle Aquitaine, rebondit sur l'intervention de Karine BONACINA. Il faut maintenant porter beaucoup d'attention à l'ensemble des acteurs pour qu'ils s'expriment dès à présent, très en amont, sur le projet de territoire. L'expérience d'autres territoires montre l'accumulation de non-dits depuis plusieurs années. Les personnes participant aux réunions ne s'expriment pas de manière suffisamment ouverte pour communiquer l'ensemble des problèmes qu'elles peuvent constater ou du moins ne partagent pas suffisamment l'ensemble des objections qu'elles peuvent porter. Ces non-dits sont souvent larvés et explosent plus tard, à l'occasion de consultations publiques et particulièrement lors de la réalisation d'ouvrages. Il lui semble donc très important, et cette vision est partagée par l'ensemble des services de l'État, qu'à ce stade ait lieu une vraie concertation, très large, allant peut-être même au-delà de la mission confiée au bureau d'études. Il souhaite attirer l'attention sur cette problématique.

Madame Karine BONACINA remarque que le projet de territoire est validé par l'État.

Madame Manuela BROUSSEY confirme que le cahier des charges est réalisé avec une méthode validée lors de la dernière réunion. Le bureau d'études a son propre travail à réaliser. Les réunions de groupes de travail plus restreints pour vraiment réaliser une coconstruction ne sont pas le travail du bureau d'études. Ce n'est pas parce qu'un cahier des charges a été validé avec une méthode précise que ces groupes de travail ne peuvent pas être organisés en parallèle.

Concernant la remarque de Madame BONACINA sur le garant ou l'animation plus sociologique qui peut donner un appui pour faire s'exprimer l'ensemble des acteurs, pour information, au niveau de l'Agence de l'eau, ces missions peuvent être financées de la même façon que les animations techniques, à 70 %.

Madame Françoise de ROFFIGNAC a un peu insisté en début de réunion sur le fait que le SYRES et l'EPTB avaient deux animateurs qui accompliraient du travail de terrain, en parallèle du travail réalisé par le cabinet NCA, de collecte de données. Elle a bien entendu l'appel au maximum de collecte de données. Ces deux animateurs sont là aussi pour organiser en amont ces réunions. Cela a été dit deux jours plus tôt pour le projet de territoire de la Seudre. L'EPTB et le SYRES ont vraiment la volonté de désamorcer toutes les tensions potentielles, connues ou inconnues, parce que tout n'est pas forcément su, et de faire travailler ces deux animateurs au maximum sur ces projets de territoire. Le SYRES et l'EPTB sont bien conscients que la donnée n'est pas le seul paramètre, il y a aussi l'humain, qui passe avant la donnée. C'est un élément très important. Ensuite, ayant participé à la réunion sur les enjeux de l'eau Nouvelle Aquitaine vendredi dernier, il a été dit aussi qu'il fallait faire attention dans les concertations. En effet, le garant n'est pas forcément la personne qui accomplira le travail nécessaire. Par contre, un certain nombre de structures existent. Elle a notamment entendu parler de l'IFREE, qu'elle ne connaissait pas, un organisme auprès duquel il est possible de demander des aides pour réaliser ce genre de travail sur lequel ils sont vraiment impliqués. Cela fait partie des éléments dont il est question et qui sont à l'étude. Jusqu'à présent, l'idée était plutôt que le SAGE en tant qu'entité, ayant une implication sur toute la zone, était le garant.

Monsieur Claude GUINET, CLE SAGE Charente, ne pense pas anodin que les services de l'État aient pris la parole d'entrée pour remettre en cause, peut-être à la marge ou pas seulement, la méthodologie entérinée aux précédentes réunions. En analyse sans doute « au ras des pâquerettes », cela semble bien signifier qu'un a priori existe sur l'idée de la collecte démocratique qui pourrait être engagée sur les projets en jeu. Cela signifie que les services de l'État – et, en tant qu'ancien fonctionnaire, il n'a aucun regard négatif sur ces services – voient les enjeux historiques sur ces projets critiques, critiqués, critiquables sans doute, dont on sait qu'ils peuvent être source de mouvements de foule. Il n'en disconvient pas et pense que l'État a raison d'alerter, d'une façon qu'il trouve pertinente, et personne n'en sortira par le haut en travaillant en comité restreint. Cette méthode n'est pas celle choisie. La méthode choisie, en particulier concernant l'état des lieux, le diagnostic et la détermination des enjeux, est plutôt large et élargie, avec une collecte des données complètement ouverte. Concernant le diagnostic, l'analyse des données collectées ne se réalise pas par des groupes de 250 personnes. Il va falloir aligner des chiffres, en tirer les conséquences, voir les options possibles et les grandes directions. Ensuite, Monsieur GUINET envisage un deuxième temps qui doit être très démocratique, bien entendu. Toutefois, dans ce premier temps de collecte de données, pour afficher une photographie objective d'un territoire, certes, tous les acteurs présents dans la salle ont un regard particulier. La Fédération de pêche n'a pas le même regard sur l'utilisation des eaux que la Chambre d'agriculture 17. Pour autant, pour cumuler et analyser de façon intelligente les données proposées et fournies, sachant que des résistances existent parfois à donner des chiffres ou des cartes, il convient en toute transparence de jouer cette carte, qui concerne l'avenir du territoire. Il est possible de faire de la rétention, mais chacun sait que c'est tout à fait contre-productif.

En tant que président de la CLE du SAGE, il voit au fil du temps que les choses ne sont pas si simples à gérer, qu'une fois l'état des lieux réalisé, les enjeux ciblés, le PADD en train d'être finalisé, chacun sait aussi que des non-dits existeront, que des personnes dans des réunions n'auront pas la possibilité de parler ou préféreront s'exprimer dans d'autres lieux. Il ne connaît pas de bonne méthode démocratique et est désolé de le confier. Depuis qu'il s'occupe de politique, avec un « P » la plupart du temps et un « p » de temps en temps, la démocratie et la « voix du peuple » sont difficiles à obtenir. Chacun connaît Sivens, le garde en mémoire et le craint. Tous les préfets de tous les départements le craignent, de même que tous les représentants de l'État. Il est certain que tous les présidents de CLE le craignent à l'identique.

Monsieur GUINET se prononce donc en faveur d'un parcours de transparence, d'intelligence, mais en exprimant clairement les choses. Il entend parler encore de cette notion de garant environnemental, mais ne voit pas en quoi cela garantit une approche environnementale. Il peut

exister un garant de la méthodologie et de la consultation démocratique, du processus, mais il ne faut pas l'appeler garant environnemental. C'est peut-être une question sémantique, mais cela n'a aucun sens. S'il doit y avoir un garant de la méthodologie et de la concertation opérée sur un grand territoire, qui est financeur de l'indépendance ? S'agit-il des porteurs de projets, qui seront taxés de financer un regard particulier sur un projet ? S'agit-il des hommes et des femmes politiques de la région ? S'agit-il des services de l'État, le meilleur garant des indépendances ? Il n'est pas opposé à ce regard et est même honnêtement favorable à avoir un regard particulier sur l'exercice démocratique qui sera mené sur ce territoire, sur une consultation à enjeux. Toutefois, il faut considérer cette indépendance. Être garant, c'est garantir. Qui peut garantir d'une manière inattaquable ? Il souhaite revenir dans ce débat, car soit des non-dits existent, soit une clarification n'est pas faite et cela le met dans l'embarras, car il ne voit pas comment en sortir. Peut-être faut-il un petit comité restreint pour s'exprimer les choses « les yeux dans les yeux », mais il ne faut pas se « cacher derrière son petit doigt » : que veut-on faire, qui paiera, avec quelles garanties d'indépendance.

Monsieur Jean-Louis DEMARCQ, Poitou-Charentes Nature (NE17), rappelle qu'il s'agit d'un projet de territoire devant représenter tous les usages. Un comité qui représente tous les usages est donc indispensable, qui se réunisse le plus souvent possible. Après le vote, il sera trop tard. Dans un projet de territoire sur la Boutonne, un affluent de la Charente, des comités techniques existaient, plus ou moins concrets, mais incontournables pour construire quelque chose de positif. Il pense qu'il faut absolument créer ce comité technique avec tous les usages existant sur ce bassin.

Madame Celia LEVINET rappelle que le comité regroupant tous les usages sur le bassin est justement le comité de territoire.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ note que ses réunions ne sont pas assez nombreuses.

Madame Celia LEVINET indique que l'exercice a été réalisé de voir si une formation plus restreinte était possible. En réalité, si tout le monde doit être présent autour de la table, il s'agit du comité de territoire lui-même.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ insiste que deux réunions ne sont pas suffisantes.

Monsieur Pierre ETCHESSAHAR remarque que la deuxième définition donnée du garant est plus celle d'une personne apportant une garantie sur le bon déroulement de la procédure, tel qu'il a compris son rôle au risque d'être contredit par ses collègues. Il s'agit donc plus d'un garant de la procédure et du respect de la consultation, tel qu'il l'entend ainsi. D'un côté, se trouve le déroulé du projet de territoire, avec les réunions existantes qui sont tout à fait utiles. Le garant a un rôle un peu au-dessus. Il a une garantie morale qui pourrait avoir une utilité juridique en cas de difficulté, pour garantir que tout le monde s'est exprimé, a été écouté, que les points de vue ont été compris, pris en considération et que le résultat a été obtenu de façon démocratique. Ce garant doit avoir un rôle de neutralité et il ne peut être rattaché à une obéissance. Il peut s'agir d'une personne présente ou d'une personne extérieure et ce point serait peut-être utile à définir, des réactions se faisant déjà entendre ici et là. Ensuite, se pose la question du financement et là, l'agence a répondu, ce projet peut être financé par l'agence.

Madame Françoise de ROFFIGNAC demande si ce financement serait à 100 %.

Madame Manuela BROUSSEY précise qu'il s'élèverait à 70 %.

Monsieur Claude GUINET adhère au regard présenté sur cette définition.

Madame Karine BONACINA voit bien que pour la phase 1, qui concerne la collecte d'informations, il est évident qu'une collecte d'une partie des informations ne fournit pas la totalité des données du problème. La phase 2 porte sur le diagnostic et le CCCP indique que « *le diagnostic doit être pensé est conçu comme un outil d'aide à la décision pour le comité de territoire* ». Il semble donc que, sur la phase diagnostic, cet aspect coconstruction est essentiel. Il ne s'agit pas simplement de quelque chose de très factuel et sans biais possible.

Monsieur Claude GUINET est d'accord. Sans savoir jusqu'où il est possible d'aller, la notion de garant a été redéfinie. Il s'agit d'une garantie liée à la procédure, au respect de la consultation et le terme environnemental, qui fait peur, concerne bien l'environnement de la consultation et non pas de la faune et de la flore.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ demande pourquoi cela fait peur.

Monsieur Claude GUINET précise qu'il n'a absolument pas peur. Il est depuis des années membre, puis président de la CLE du SAGE. S'il avait dû avoir peur de l'environnement, il aurait déjà démissionné dix fois. Il n'a donc pas peur. Lié à aucun lobby, ni chasseur, ni pêcheur, ni viticulteur, ni irrigant, ni rien d'autre, il boit un peu d'eau dans son pastis l'été, quelques gouttes dans son whisky l'hiver et se lave comme tout le monde. Il n'est rien d'autre qu'un usager de l'eau dans un milieu urbain. Ce point est important, car cette voix des usagers urbains et ruraux, simples consommateurs d'eau, est une parole guère entendue, de même que celle des politiques, comme si la préoccupation de l'eau était extrêmement secondaire. Il peut confirmer que, tant dans les conseils municipaux que dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération, la proportion prise par le débat sur l'eau est indigente. Un travail est nécessaire pour entendre ces personnes si elles ont quelque chose à dire. En tant qu'élu municipal et communautaire, il confirme que ce travail est difficile et à la pioche.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE17, souligne que les réunions de validation existantes sont très importantes. Lors de ces réunions seront examinées un volume important de documents. Il demande s'il serait possible d'obtenir ces documents au moins quelques jours au préalable pour avoir le temps de les étudier et arriver avec un avis éclairé et pérenne à la réunion.

Monsieur Romain OZOG confirme que tous les documents nécessaires à la validation du diagnostic seront transmis 15 jours avant les réunions, par mail ou sur le site Internet de l'EPTB, comme cela a été le cas pour les données du 13 janvier.

Madame Celia LEVINET précise, par rapport à la remarque sur l'intérêt d'échanges plus nombreux au moment de l'élaboration du diagnostic, qu'au cours des réunions de janvier, il avait été indiqué que le nombre de comités ce territoire était minimum, qu'il était possible de remobiliser le comité de territoire. Pour réunir tous les acteurs autour de la table, une ou deux séances supplémentaires du comité du territoire pourraient être prévues au moment de l'élaboration du diagnostic avec un travail plus rapproché, comme souhaité. Un travail technique est à réaliser au niveau du diagnostic. Ensuite, il faut aussi s'accorder sur la méthode retenue, le poids donné à certains critères, et il pourrait en effet être intéressant de prévoir quelques réunions supplémentaires. Ensuite, il faut être conscient qu'une mobilisation un peu plus importante de la part des participants sera nécessaire. Sur une période relativement courte, puisque la phase 2 démarre en septembre et devra être terminée en novembre, un peu plus de réunions du comité de territoire pourraient être prévues pour avoir davantage d'échanges sur des étapes intermédiaires.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ confirme que deux réunions ne sont pas suffisantes, le sujet étant trop important. Différents sujets doivent être abordés qui demandent à chacun de participer à des réunions le plus souvent possible pour en discuter.

Madame Karine BONACINA ajoute que la coconstruction prend beaucoup de temps. Il s'agit vraiment de coconstruction et non de concertation ni d'information. Cette participation ne demande pas la même implication.

Madame Celia LEVINET précise qu'en effet, la partie état des lieux concerne principalement de la collecte de données. Ensuite viendra la synthèse. Un travail d'échanges est possible pour voir si les données ont été bien collectées, si cela correspond à la vision qu'en ont les acteurs du territoire. Concernant la partie diagnostic, il est intéressant de pouvoir échanger sur les critères retenus et la façon dont le diagnostic est réalisé. Toutefois, il ne s'agit pas de coconstruction au sens d'une élaboration d'un programme d'actions avec des propositions, mais plutôt sur la réalisation d'un diagnostic, qui devra ensuite être partagé. La phase 2, qui démarre fin septembre et doit se terminer fin novembre, pourrait en effet donner lieu à plusieurs réunions. Il ne s'agit pas de proposer des réunions tous les 15 jours, car le contenu, la matière à échanges, manquera. Par contre, une ou deux réunions supplémentaires sur cette période sont envisageables.

Madame Karine BONACINA remarque que l'absence de contenu indique que le calendrier n'est pas adapté. Il n'existe pas de multiples façons de réaliser de la coconstruction. L'avancée peut être au pas de temps d'un travail normal pour tout le monde, mais il n'est pas possible d'imposer un calendrier en soulignant l'absence de matière à échanges, pour ensuite tout envoyer par mail 15 jours avant. Les choses ne peuvent pas fonctionner ainsi.

Madame Celia LEVINET pense que le calendrier a été validé au cours du dernier comité de territoire et est tout à fait réaliste, comme le considère aussi le bureau d'étude ayant répondu au marché. Le temps imparti est suffisant pour travailler. Simplement, si les réunions de travail doivent être efficaces, il faut que les participants puissent avoir quelques documents avant la réunion et que les choses aient avancé depuis la réunion précédente. Ces réunions doivent être opérationnelles, efficaces, avec des éléments à présenter au fur et à mesure. Il est évident qu'organiser des réunions supplémentaires est possible, mais il ne s'agit pas non plus de proposer une réunion tous les lundis matins.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ juge cette suggestion excessive. Tout dépend des sujets, certains demanderont une ou deux réunions et peut-être rien ne se passera-t-il pendant un mois. Toutefois, sur le projet de territoire de la Boutonne, il a fallu de très nombreuses réunions pour arriver à quelque chose de constructif.

Madame Celia LEVINET demande s'il s'agissait de l'état des lieux/diagnostic ou de la phase stratégie/programme d'actions et combien de réunions ont été nécessaires pour la phase diagnostic.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ ne s'en souvient plus.

Madame Manuela BROUSSEY précise que sans avoir établi de bilan, dès la phase diagnostic, des allers-retours ont été nécessaires. Le projet de la Boutonne était particulier, il s'agissait du premier et la méthodologie n'était pas complètement fixée. Des réunions supplémentaires ont été nécessaires dès la phase diagnostic, pour que l'ensemble des acteurs comprennent et partagent la méthodologie utilisée et soient d'accord sur le déroulé de cette phase. Ensuite, concernant la phase stratégie programme d'actions, le nombre de réunions était encore plus important.

Madame Françoise de ROFFIGNAC entend, dans les propos de Monsieur DEMARCQ, qu'à priori, de nombreuses questions se posent déjà. Il serait peut-être bien d'envoyer une série de questions au bureau d'études et aux animateurs pour que ces pistes de réflexion soient creusées.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ remarque qu'il serait seul à envoyer des questions, alors qu'il serait bon d'avoir tous les usages autour d'une table.

Madame Françoise de ROFFIGNAC précise que lors de la phase état des lieux/diagnostic, si ces questions sont déjà présentes, il sera peut-être plus facile de regarder les points sur lesquels une recherche d'informations supplémentaires est nécessaire. Le débat actuel n'est pas exactement « dans le vide », mais pas très concret non plus. Dans un comité consultatif du SYRES, les débats sont peut-être plus soutenus, tendus, mais au moins, les questions sont posées et ensuite, chacun essaie de voir comment apporter des réponses aux questions. Il faudrait peut-être dès à présent poser les questions, souligner les points sur lesquels des questions se posent de la part des conchyliculteurs, des agriculteurs, des kayakistes, des pêcheurs, etc. Ces réunions ont lieu assez régulièrement en comité, pas nécessairement à l'échelle de chaque bassin. Les choses doivent être mises à plat sans attendre mi-novembre, mais une première expression pourrait être utile. Le SYRES enverra les documents quand ils seront prêts. Avant cet envoi de documents, il serait peut-être utile que chacun envoie des questions, quitte à organiser un autre comité entre-temps à partir de toutes ces questions partagées. Chacun, les questions des uns et des autres en main, pourrait commencer à y réfléchir à ce moment-là.

Monsieur Pierre ETCHESSAHAR abonde dans ce sens, dans lequel il faudrait aussi concevoir le garant. Cette personne aura une attention particulière sur les questions que se posent les uns et les autres, pour qu'elles soient bien anticipées, traitées, et reçoivent chaque fois une attention. Il est un peu un « fluidifieur » et dans ce cadre, le garant aurait tout son rôle à jouer.

Monsieur Jean-Pierre LHERITEAU, ADAM 17, indique que l'Association des Amis des Moulins de la Charente-Maritime est un acteur sur l'eau, bien placé puisque les moulins sont à eau. Monsieur LHERITEAU a siégé dans pratiquement toutes les réunions du SAGE et, à la douzième réunion, seul le diagnostic a été abordé. Ces réunions ont été très bien menées, par des modules, des interrogations, des réponses, des tableaux avec des petites affichettes, ressemblant bien à des partiels de fac. Parallèlement, un bureau d'études sur la Seugne est en train d'œuvrer et a envoyé à tous les moulins, en tant qu'observateurs de la rivière, un questionnaire avec de nombreuses questions. C'est aussi une manière, engagée par un bureau d'études, de contacter tout le monde. Cette méthode, qui vaut ce qu'elle vaut, oblige les gens à participer. Six ou sept ans auparavant, il a informé les propriétaires de moulins que des aménagements seraient effectués sur les rivières et des études réalisées. Il reconnaît que personne ne bougeait trop, attendant peut-être d'avoir les pelleteuses dans le jardin pour réagir, de façon très charentaise. Ces formulaires envoyés pour avoir des réponses sont aussi une méthode pour éviter un trop grand nombre de réunions, en faisant participer les acteurs des niveaux d'eau. Les amis des moulins sont encore des acteurs de niveaux d'eau, puisque tous les mois de mars, chaque année, le préfet leur renvoie des décrets de fermeture ou d'ouverture d'ouvrages. Ils sont vraiment partie prenante dans la gestion des eaux de ces rivières, avec 90 à 110 moulins uniquement sur la Seugne. Il est donc important d'être des acteurs officiels dans ce genre de débat. Il souhaite donc dire au bureau d'études que c'est aussi une méthode pour contacter les gens, plutôt que d'organiser une cinquantaine de réunions ou une tous les lundi matins en deux mois. Si un bureau d'études réalise ce travail, il serait peut-être nécessaire que les bureaux d'études se concertent entre eux pour ne pas s'opposer dans différents diagnostics ou projets. En effet, les avis peuvent être complètement contraires.

Madame Manuela BROUSSEY informe que le bureau d'études travaillera sur différents éléments, dans la configuration sur Charente Aval-Bruant et Seugne. Il y aura sur ce projet à la fois le travail du bureau d'études et celui de deux animateurs. La mission donnée au bureau d'études est fixée, le marché a été donné et il serait compliqué de revenir dessus. Ensuite, les animateurs ont un rôle très important pour animer les réunions, avec d'éventuelles réunions supplémentaires si besoin, mais aussi aller rencontrer des différentes parties prenantes. Ce travail correspond tout à fait à leur rôle, de collecter l'ensemble des non-dits en réunion. Ils sont là aussi pour cela. Concernant le garant, le bureau d'études propose une offre de services pour identifier les besoins réels sur ce territoire, afin de définir ce qui correspond exactement aux besoins et aux enjeux des territoires, avec un chiffrage des prestations souhaitées pour essayer de travailler sur le montage du plan de financement lié à cette mission.

Madame Catherine LABAT, Département de la Charente-Maritime, demande quelle sera, méthodologiquement, la place de la partie terminale de la Charente dans la démarche. **Il s'agit du dernier débit, des objectifs avec des volumes très bas et des prélèvements. À part le prélèvement de minima à l'aval, concernant l'eau potable, que se passe-t-il lors de prélèvement de l'eau ?** Cette question concerne aussi bien les ostréiculteurs que le département, au niveau du barrage de Saint Savinien, **des lits réservés**, etc. Pour les marais, la gestion se pose plutôt en termes de niveau d'eau. Elle souhaite connaître la place, dans la méthodologie, de l'étude sur cette partie terminale de la Charente, pour savoir si elle est incluse, et si les actions pourraient porter non seulement sur les pratiques agricoles, mais aussi sur la mise en place d'indicateurs, des suivis salinité, turbidité ou autre, révélateurs de l'incidence des prélèvements en amont.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ remarque que ce sujet concerne la première réunion du groupe de travail.

Monsieur Claude GUINET n'a pas vu que cette partie estuarienne et littorale était ignorée.

Madame Catherine LABAT précise sa demande. Elle souhaite savoir comment l'étude se situe par rapport à la démarche, qui ne concerne pas les prélèvements d'irrigation, mais les incidences de ces prélèvements sur la partie aval. Sa question est ouverte pour savoir jusqu'où il sera possible d'aller sur cette partie aval, notamment en termes d'actions, qui ne seront peut-être pas des actions d'analyses agricoles, mais plutôt de mise en place d'indicateurs, de suivi de qualité, d'outils de partage de connaissances ou de suivi de niveau.

Monsieur Jacques LEPINE atteste d'une expérience dans le cadre de Re-Sources, avec le renouvellement d'un deuxième PAT. Le problème s'est en effet posé d'une coconstruction menée en parallèle, avec des agriculteurs notamment, en concertation avec l'IFREE. Les participants ont pu s'exprimer franchement au sein de groupes de travail, permettant ainsi de débloquer les situations et de mieux voir les points d'accroche. Le bureau d'études était parfois présent. Les autres réunions de travail étaient intéressantes et permettaient de bien désamorcer les problèmes. Les participants n'étaient pas obligatoirement d'accord, mais les nœuds apparaissaient de façon claire, permettant d'avancer. Il ne faut pas lésiner sur ce genre de réunions. En cas de problème, l'accompagnement portera sur tout ce qui est Cénomaniens, mise en conformité des forages la problématique hydrogéologique si une aide est souhaitée. Cette étape est nécessaire, pour que les personnes échangent franchement sur les problèmes.

Monsieur Claude GUINET constate un accord sur les pratiques, mais une réflexion est nécessaire sur la notion de groupes de travail. Il s'interroge sur la possible remise en cause de la constitution des comités de territoire comme instance démocratique et représentant des usages. La question mérite d'être posée. On parle de « tous les usages » et, dans la salle, les représentants de structures ou

d'institutions ne sont pas que cela. Dans un comité de territoire, le désir existe de représenter justement tous les usages. Cela signifie qu'ici, dans cette salle, chaque tête porte plusieurs casquettes et cela doit être entendu. Il ne sera pas possible de faire le tour de toutes les paroles. Les groupes de travail doivent-ils exister à la dimension du comité de territoire ou seront-ils élargis à d'autres usagers du territoire ? Le terme groupes de travail ne suffit pas, Monsieur GUINET souhaite connaître qui, quoi, quelle composition. Le garant serait peut-être celui qui donnerait des orientations. L'instruction du SAGE, dont il n'était pas à l'initiative, car il n'était pas président de la CLE du SAGE au démarrage de l'aventure en 2007, a été réalisée dans une démocratie ouverte.

Monsieur Jean-Pierre LHERITEAU rappelle qu'il existait déjà des groupes de travail.

Monsieur Claude GUINET le confirme, mais sur un territoire aussi grand que le bassin versant de la Charente, de la source à Chéronnac jusqu'aux îles d'Aix et d'Oléron comprises, avec une méthode de démocratie ouverte, 250 contributeurs ont participé. Ce nombre est énorme, mais ridicule en termes de population et d'usagers sur ce grand territoire. La parole de la démocratie n'est pas si simple à trouver. Un comité de territoire existe, qui a semblé représentatif du territoire et des usagers. La question se pose des groupes de travail. Sont-ils ceux du comité de territoire sur certaines thématiques ou ceux du comité de territoire élargi sur des thématiques qui seront posées ? Il n'a pas la réponse ni d'arbitrage à titre personnel. Il est lui-même une forme de garant et n'a pas de plus-value particulière. Il veut néanmoins que soit respectée la méthodologie choisie et qu'elle soit aménagée en fonction des paroles fortes de l'État, mais aussi de celle des autres contributeurs de la matinée.

Madame Célia LEVINET précise qu'en tant que porteurs, l'EPTB et le SYRES 17 ont une attente sur l'ensemble du territoire de l'unité Charente Aval-Bruant, avec une volonté d'obtenir un état des lieux/diagnostic de l'ensemble du territoire. Ensuite, à l'étape d'élaboration du programme d'actions, il ne s'agit pas de se focaliser sur l'aval de Beillant et des actions purement quantitatives. Un travail peut être effectué sur les indicateurs et la gestion. L'objectif est à la fois de gestion quantitative, mais aussi de gestion équilibrée de la ressource en eau, avec un objectif fort sur la qualité des milieux aquatiques. Il n'est pas question de refaire un SAGE, ni un programme d'actions qui déclinerait tout ce qui doit être fait sur le secteur. Par contre, la volonté est de considérer tous les aspects et il a été demandé au bureau d'études de réaliser l'état des lieux/diagnostic de la même manière sur l'ensemble du territoire. Il y aura un zoom sur la partie Saint-Vaize Romegoux, où l'enjeu AEP est particulier, mais sinon, le diagnostic devra être réalisé de la même façon, avec la même intensité, sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Jean-Marie BOURRY rappelle un autre aspect, qui va bien au-delà des usagers. L'eau fait partie des biens communs de la nation. De même que la biodiversité, elle appartient à tout le monde. C'est la raison pour laquelle ces comités de territoire doivent aller au-delà des usagers et avoir une représentation démocratique. C'est le sens de la participation des associations, mais qui pourraient être envisagées dans un sens plus extensible.

Monsieur Claude GUINET commente qu'il s'agit d'une proposition d'ouverture vers les groupes de travail.

Madame Françoise de ROFFIGNAC remarque qu'au niveau du comité de territoire, la porte n'est pas fermée. Un certain nombre de personnes représentatives, d'associations ou de coopératives ont été choisies, mais il s'agissait d'une proposition. Si ce choix doit être complété, le comité du territoire est ouvert à cette possibilité. Organiser un comité de territoire avec 250 personnes ne sera néanmoins pas envisageable, il doit être possible de trouver des organes représentatifs. Ensuite, concernant le garant de méthode, lors d'enquêtes publiques, le préfet nomme un commissaire enquêteur. La

démarche pourrait peut-être être calquée sur le commissaire enquêteur et que le préfet propose une personne neutre, comme l'est le commissaire enquêteur, pour assister à ces différentes réunions et être le garant de la méthodologie.

Monsieur Claude GUINET précise que l'Agence de l'eau a déjà proposé d'accompagner dans la recherche de « l'oiseau rare », pour trouver un profil et des attributions.

Madame Manuela BROUSSEY ajoute qu'elle propose en effet de définir les besoins et d'essayer de trouver une solution ensemble. Concernant le Midour, le préfet a désigné deux commissaires enquêteurs pour assurer ce rôle de garants, mais a priori, assurer ce rôle ne fait pas partie de la mission des commissaires enquêteurs. Il ne serait pas forcément possible de le reproduire ou cela demande en tout cas une étude. La Commission nationale du débat public, basée à Paris, a vraiment ce rôle. Au niveau bassin Adour-Garonne, une discussion est en cours avec eux pour déterminer quel type de personne pourrait être nommé sur une telle mission. Dans un premier temps, il est vraiment important de définir les besoins pour voir ensuite quel type de personne pourrait assurer les missions définies ensemble.

Madame Karine BONACINA confirme que cela a toujours été la proposition. Quand le préfet a proposé un garant, la demande a toujours été de savoir si prendre un garant était souhaité. Une fois cette volonté politique établie de prendre un garant et d'avoir une animation sociologique, il est possible ensuite de trouver des solutions. Cela doit partir d'une volonté des structures porteuses du territoire. Ensuite, concernant la composition du comité technique, l'État n'est pas présent.

Monsieur Romain OZOG n'en est pas certain. Les coporteurs et les financeurs y sont présents.

Madame Célia LEVINET précise qu'il s'agissait d'avoir les financeurs et les porteurs sur la partie Aume Couture, avec les services de l'État à la DDT. De la même façon, il faudra avoir la DDTM. Pour l'instant, le comité technique n'est pas fonctionnel.

Madame Karine BONACINA ajoute qu'il serait bon, si la DRAAF est d'accord, qu'elle soit présente dans le comité technique, pour la partie agricole.

Madame Célia LEVINET mentionne que la représentation des services de l'État peut être DDTM ou DRAAF. Par parallélisme, la DDT Charente est présente de l'autre côté.

Monsieur Pierre ETCHESAHAR indique qu'à 12 départements, être sur tous les comités techniques est compliqué. L'équipe étant réduite, il ne sera pas possible d'en faire partie systématiquement.

Monsieur Claude GUINET résume que la présence de l'État est indispensable dans le comité technique.

Monsieur Romain OZOG précise que cette présence était prévue et mentionnée dans le cahier des charges que tout le monde a reçu.

Madame Karine BONACINA remarque que c'était prévu, mais « on préférerait ne pas vous le dire ».

Monsieur Jean-Claude GODINEAU indique qu'au niveau de l'EPTB, un conseil d'administration valide les décisions. Madame BONACINA évoque un garant environnemental et il est question de 70 % pris en charge par l'Agence de l'eau, soit 30 % d'autofinancement de la part de l'EPTB et du SYRES. Il demande qui sera l'employeur pour ce poste, qui semble à durée déterminée.

Madame Karine BONACINA répond qu'il peut s'agir d'une prestation externe. S'il n'est pas possible d'avoir une personne de la Commission nationale du débat public, la possibilité existe peut-être de prendre un commissaire enquêteur qui connaîtrait le bassin. Il faut voir les solutions techniques. Dès lors que la volonté politique est là et que le besoin est reconnu et identifié, trouver une solution est possible.

Monsieur Jean-Claude GODINEAU rappelle l'indication que, concernant la présence de l'État, le préfet validerait le projet.

Madame Karine BONACINA précise que, pour Loire-Bretagne, cela n'a pas été le cas, mais pour Adour-Garonne, les préfets de département valident les projets de territoire. Une méthodologie a été définie et une circulaire existe à l'échelle du bassin. Le préfet est garant, cette fois encore, de l'application de la méthodologie. Notamment, une partie importante, plus ou moins traitée dans les autres projets de territoire, concerne l'analyse socio-économique, coûts/bénéfice, toujours effectuée pour les grands projets.

Monsieur Jean-Claude GODINEAU demande si l'État ne serait pas vu comme à la fois juge et partie.

Madame Karine BONACINA confirme que l'État, en tant que garant définitif, est toujours juge et partie.

Monsieur Jean-Claude GODINEAU, n'étant pas un professionnel de l'eau, considère très important que les politiques commencent à être investis, avec le grand et le petit cycle de l'eau qui leur seront donnés en compétence. De par sa présence à différentes réunions depuis 2 ans, il apprend peu à peu, mais reste béotien sur le sujet. Néanmoins, en tant que personne extérieure, il a l'impression de voir toujours les mêmes choses recommencer. Un SAGE existe, mais il est à nouveau question de méthodologie, d'état des lieux. Comment avancer, si on refait toujours les mêmes choses ? Il ne s'agit ni d'une critique, ni d'une accusation, mais d'une série de réflexions.

Monsieur Pierre ETCHESSAHAR rappelle que la volonté n'est pas de rajouter de la complexité à des sujets déjà complexes à organiser, mais de bien avancer et dans de bonnes conditions. Avancer trop vite peut conduire, comme observé dans d'autres territoires, à des situations de blocage qui ne font pas avancer le débat. Il s'agit d'avancer au bon rythme, avec le maximum de monde.

Monsieur Jean-Claude GODINEAU a l'impression qu'à chaque fois, on cherche le conflit. S'il a été traité une première fois, on cherche à se faire battre une deuxième fois, puis une troisième. Il le vit et le voit ainsi.

Madame Karine BONACINA confirme cette impression qui correspond à la réalité. Le sujet quantitatif est traité dans l'autorisation de la ligne de prélèvement, dans le SAGE. C'est quand même l'enjeu majeur de la Charente-Maritime où, à part les îles et une zone vers le Sud, tous les bassins sont classés en ZRE. En effet, pour obtenir un financement de l'Agence de l'eau, afin de créer des réserves de substitution, il est obligatoire de monter un projet de territoire. C'est la raison de son insistance pour le garant, l'animation et la coconstruction. On constate en effet qu'en l'absence de projet de territoire, les arrêtés créant des réserves de substitution sont systématiquement attaqués. Les conflits d'usage font que cette action n'est pas socialement acceptée par tous. L'objectif de ce projet de territoire est bien que l'ensemble des acteurs du territoire s'assoient autour de la table et définissent les outils pour parvenir aux volumes prélevables nécessaires pour leur bassin. Il s'agit à la fois de maintenir une agriculture s'ils le jugent nécessaire, de maintenir une vie économique et d'améliorer la qualité de l'environnement. L'idée est vraiment d'avoir des acteurs en coconstruction. D'où l'insistance sur la gouvernance. Tous les travaux réalisés jusqu'à présent sur le quantitatif ne

sont pas une coconstruction, mais une analyse technique, plutôt descendante même s'il existe une vraie concertation dans les SAGE. Sur ce sujet plus précis, l'objet est que chacun accepte et porte les actions qui seront dans le projet de territoire. L'insistance est forte. Sur les projets de territoire déjà sortis, comme celui du Mignon, un bon projet de territoire avec des actions, les projets de réserves ont donné lieu à une enquête publique. Lors de cette enquête publique, les associations environnementales ont envoyé 80 pages et les politiques de nombreuses pages de remarques. Il apparaît donc bien que, malgré le projet de territoire, les réserves de substitution font toujours débat. La discussion doit vraiment avoir lieu lors du projet de territoire, pour que lors de l'enquête publique à la fin de la procédure administrative, avec des délais contraints, on évite d'arriver à ce genre de conflit. Tel est l'objet. Il n'est en effet pas technique, ce n'est pas le plus important.

Monsieur Jean-Claude GODINEAU partage tout à fait et ne souhaite pas rentrer dans la politique, rappelant ce qui s'est passé ces derniers mois où, pour une autre région, tout semblait avoir été accepté et malgré tout, les personnes présentes dans la discussion revendiquaient ensuite, car les décisions n'allaient pas forcément dans leur sens. Cette situation fait peur.

Monsieur Jean-Pierre LHERITEAU est au SAGE depuis plusieurs années et confirme qu'on revient en effet à zéro. Il possède de pleins classeurs de retour de réunions de SAGE, d'ailleurs très bien faits, et comme indiqué, on est en train de refaire ce qui a été fait.

Monsieur Claude GUINET souhaite ne pas confondre le SAGE et les projets de territoire. Le SAGE est un regard sur un grand bassin versant, sur les orientations, une philosophie, un règlement. Le projet de territoire dont il est question ici concerne, et la DDTM cite pour la première fois ce terme ce matin, une réserve de substitution. Ce projet spécifique et très particulier demande un autre regard que celui du SAGE. Le diagnostic réalisé pour le SAGE ne peut pas valoir sur le projet de territoire d'un sous-bassin. Il est légitime de lancer des études spécifiques et dédiées sur un projet de réserve de substitution. C'est bien le mot « substitution » qui donne lieu à des problèmes et des débats. Les réserves conduiraient sans doute à des problèmes et des débats, mais d'une autre manière. Le débat est juste amorcé. Si le garant regarde simplement en comptant les points, ce sera dur, mais si les points sont pris par nous, ce sera plus délicat.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, bassin de la Seugne, confirme l'accord de l'ASA sur la coconstruction, construire ensemble, s'exprimer les choses. L'ASA est là pour cela, pour écouter, prendre en note les remarques. Concernant les réserves de substitution, comme indiqué en janvier à Jonzac, l'ASA Saintonge Centre porte des projets depuis 2006, soit plus de 10 ans, et est quasiment au terme de ses études. Elle est tout à fait partie prenante pour faire intervenir son bureau d'études en comité technique ou en comité de territoire pour présenter ses projets, prendre en compte les remarques et faire évoluer son projet. Son souhait est qu'à la fin du projet de territoire, un consensus soit atteint, grâce aux efforts de chacun, et que le jour du dépôt du dossier au niveau administratif, il n'y ait pas d'attaque derrière. Si tout le monde se met d'accord ici, il ne veut pas 80 pages d'attaques derrière. Il veut que tout le monde soit d'accord et arrive à un consensus. Le but du comité de territoire et du SYRES est bien que tout le monde construise ensemble, dans une coconstruction, pour éviter d'avoir des attaques à la fin et que le dossier traîne encore très longtemps. L'ASA Saintonge Centre est tout à fait partie prenante pour présenter ses dossiers, pour travailler et avancer ensemble.

Madame Françoise de ROFFIGNAC confirme que ce rappel correspond tout à fait à celui fait au dernier comité consultatif. À un moment donné, les discussions étaient un peu tendues et il a été demandé que les choses soient exprimées clairement. Si on nous dit : « De toute façon, vous ne ferez jamais de réserves de substitution, parce qu'on n'en veut pas, tel et tel critère faisant qu'il n'est de toute façon pas possible d'en créer », les études réalisées depuis 10 ou 15 ans sur les différents

bassins n'auront servi à rien, avec beaucoup d'argent dépensé par les agriculteurs, mais au moins ce sera clair. On cessera de dépenser de l'argent pour renouveler des études pendant 10 ans, financées en partie par l'argent public. Un certain nombre de personnes reprochent le fait d'avoir à remettre à chaque fois de l'argent public pour réaliser de nouvelles études qui n'aboutissent pas. Il vient d'être dit très clairement que soit les participants arrivent à un consensus et se mettent d'accord sur un projet, soit ils expriment clairement que rien ne se passera et que le SYRES ne sert à rien. Dans ce cas, il faudra arrêter le SYRES et l'histoire est terminée.

Monsieur Pierre ETCHESSAHAR souligne une troisième voie, celle du garant, indiquant que certes aucun accord n'a été trouvé sur la totalité, mais néanmoins, la concertation a eu lieu équitablement, démocratiquement, et a conduit à un choix final à la majorité. Même si des contestations s'ensuivent, il sera toujours possible de mettre en avant la consultation. Ce point est important.

Madame Françoise de ROFFIGNAC remarque qu'une consultation conduisant une majorité à tomber d'accord n'empêche pas la minorité d'attaquer. Comme le disait Monsieur PLAIZE, le résultat doit être clair. Si une attaque par une minorité peut avoir lieu derrière et bloquer le projet, il n'est pas utile d'engager encore des travaux et des études portant sur des millions d'euros pour qu'à la fin, ces réserves ne soient pas remplies.

Monsieur Camille PLAIZE ajoute qu'il faut éviter les non-dits. Une présence au comité de territoire est pour dire les choses. Ce n'est pas aux personnes présentes dans le comité technique de les dire. Il ne faut pas de non-dits. Même en cas de désaccord, chacun est présent pour s'exprimer. Tous les participants ont la même volonté d'améliorer le milieu, de ne plus voir la rivière comme on l'a déjà vue, avec des eaux limites comme elles le sont à certains moments. Le fait d'être irrigant n'empêche pas d'aimer la rivière et les zones humides. Tous ont les mêmes envies et les mêmes projets et il faut avancer tous ensemble. Se tirer dans les pattes ne conduira jamais à rien.

Monsieur Pierre Jean RAVET, Fédération de pêche, précise que, pour parvenir à cette proposition, toutes les personnes présentes ici devraient commencer par le début. Serait-il possible d'avoir accès au projet écrit depuis 2006 pour pouvoir en discuter ensemble ? Il ne connaît pas ce projet de territoire et demande s'il serait possible de commencer par là.

Monsieur Claude GUINET remarque qu'il s'agit d'une des missions premières du bureau d'études.

Monsieur Pierre Jean RAVET demande de commencer par là.

Monsieur Camille PLAIZE confirme qu'en phase 2, le bureau d'études sera amené à présenter son projet de réserve de substitution.

Monsieur Claude GUINET pense qu'à ce moment-là, les usagers seront consultés, il ne voit pas comment il pourrait en être autrement. Sur le reste, les limites de la démocratie sont bien visibles, de même que celles des votes majoritaires. Il est connu que lorsqu'un projet est accepté localement, personne n'est à l'abri d'une « invasion » de personnes étrangères au territoire qui viennent le mettre à mal. Il ne sait pas ce qu'est un consensus, dont le pluriel est « des cons sans sens ». L'unanimité est difficile à assumer et il aime bien les déséquilibres acceptables. Tout le monde sait qu'il y a des choses à perdre et d'autres à gagner. Il faut faire la part de ce déséquilibre et qu'il soit acceptable par beaucoup, pas par tous, puisqu'il n'aime pas le consensus. Ce débat est riche.

Monsieur Alain MARGAT, CDA de Saintes, rappelle que cette ligne de conduite est définie, même si elle ne peut pas être parfaite aujourd'hui. Il ne sera jamais possible de la définir parfaitement aujourd'hui. Par contre, si un garant peut exister, chacun et tous sont garants, avec manifestement la

volonté d'une ouverture et de dialogue. Au fur et à mesure de l'évolution du processus, si quelque chose arrive, il faudra regarder comment aborder ce point tous ensemble. Peut-être que d'autres points passeront très vite, sans avoir besoin de les aborder très longtemps, tandis que d'autres apparaîtront. À ce moment-là, il faudra se retrouver et voir comment les aborder. La solution ne peut pas apparaître aujourd'hui. Il faut admettre la ligne de conduite et chacun s'adaptera.

Monsieur Claude GUINET le remercie de cette parole de sage. En effet, chacun bougera avec le mouvement. La parole pourrait aller maintenant aux représentants du bureau d'études, car soit ils ont vu de l'irrationnel dans ce qui s'est passé ce matin, soit ils le considèrent comme banal, ordinaire ou peut-être aussi légitime.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ propose que le bureau d'études donne la liste des membres du comité technique.

Monsieur Romain OZOG précise que cette liste a été fournie précédemment. Il s'agit des coproporteurs, EPTB et SYRES, des financeurs, Agence de l'eau et Conseil départemental, et des services de l'État. Telle est la composition du comité technique pour suivre le bureau d'études.

Madame Karine BONACINA demande si la liste des membres du comité de territoire est souhaitée aussi. Il remarque que le logo du NCA était vert, puis est devenu bleu, puis rouge.

Madame Isabelle POTIER confirme qu'il est rouge.

Madame Françoise de ROFFIGNAC demande si la question concernant la liste des membres du comité technique, qui contenait une question sous-jacente, pourrait être précisée.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ souhaitait savoir le nom des personnes qui viendraient étoffer le comité technique, comme cela avait été évoqué.

Madame Françoise de ROFFIGNAC précise qu'il s'agissait d'étoffer éventuellement le comité de territoire.

Madame Célia LEVINET complète en précisant le rôle du comité technique, car une ambiguïté existe depuis le départ peut-être du fait qu'il figure de la même façon que le comité de territoire dans le diaporama. Le rôle du comité technique, très technique, est de vérifier que le bureau d'études suit le cahier des charges, qu'il a bien réalisé ce qui était indiqué et à quoi il s'était engagé. C'est un rôle de suivi rapproché qui, sans comité technique, pourrait être celui du maître d'ouvrage. Il s'agit d'un rôle d'appui au maître d'ouvrage. Son rôle est différent de celui des instances évoquées, comme le comité de territoire ou les groupes de travail. Madame de ROFFIGNAC évoquait en début de réunion le rôle des animateurs qui, et cela n'a sans doute pas été suffisamment précisé, peut être de venir à la rencontre des participants, mais aussi d'organiser des réunions particulières sur certains sujets. Il ne faut pas voir toute cette phase de coconstruction à travers le comité technique, mais vraiment avec le comité de territoire et éventuellement d'autres groupes de travail et d'autres rencontres.

Madame Karine BONACINA demande, au vu des incompréhensions subsistant, que soit précisée la méthodologie de coconstruction pour cette phase 2, à travers des groupes de travail techniques, pour indiquer à quel moment précis ils interviendront et sur quels sujets. Cette information devrait être diffusée à l'ensemble des membres du comité de territoire, afin qu'ils valident cette méthodologie de coconstruction. Il est possible aussi de travailler ensemble pour préciser les attentes.

Monsieur Romain OZOG précise que la phase état des lieux comporte une présentation de l'état des lieux au comité de territoire de mi-septembre. Cette réunion sera aussi l'occasion de bien déterminer la méthodologie d'élaboration du diagnostic. Il serait possible de valider des éléments sur les groupes de travail soit à ce moment-là, soit préalablement si besoin, lors d'un autre comité de territoire.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ juge que septembre est loin.

Monsieur Pierre Jean RAVET remarque que l'état des lieux n'est ni plus ni moins qu'une grosse compilation des études déjà existantes et c'est le travail du bureau d'études. Il ne voit pas ce qu'il est possible d'y apporter, à part fournir des informations déjà connues.

Madame Isabelle POTIER indique que ce partage d'informations est essentiel.

Monsieur Pierre Jean RAVET ne voit pas l'intérêt d'organiser un groupe de travail pour cela.

Monsieur Claude GUINET confirme que c'est ce qui a été dit dès le début.

Madame Karine BONACINA rappelle que la phase diagnostic est très serrée, entre fin septembre et mi-novembre. Ce calendrier pour définir la méthodologie de travail fin septembre et arriver au comité de territoire mi-novembre ne colle pas. Il faudrait définir la méthodologie de travail avant fin septembre, sinon les délais seront intenable.

Monsieur Romain OZOG indique que ce point pourrait faire l'objet d'un comité de territoire organisé par exemple au cours de l'été, même si ce ne sera pas facile, où sera proposée une méthodologie.

Monsieur Claude GUINET pense que le comité technique a toute latitude pour faire une proposition au comité de territoire sur une organisation. Cela ne pose aucun souci. Avoir ce comité technique plus resserré est une chance, avec des personnes en capacité de faire des propositions. Il ne s'agit pas de faire des nœuds à tout, mais de faire confiance.

Madame Manuela BROUSSEY, Agence de l'eau, répond à l'analogie de Monsieur DEMARCQ avec le projet de territoire Boutonne, en soulignant la différence. Sur la Boutonne, le projet de territoire était à l'échelle de l'ensemble du bassin et l'homologue du comité de territoire était la CLE sur la Boutonne. Des comités techniques étaient réunis et un comité technique restreint correspondait au comité technique de ce projet-ci. Les déclinaisons n'étaient pas les mêmes et donnaient lieu à trois éléments différents. Le comité technique de la Boutonne est ici le comité de territoire. Le nombre des réunions sur la phase diagnostic, puis stratégie et programme d'actions, était plus important. Les réunions étaient moins nombreuses pour la phase état des lieux.

Monsieur Claude GUINET le confirme. Le comité technique est donc mandaté pour faire des propositions de travail et d'organisation, sur la manière de passer de l'état des lieux au diagnostic avec des groupes de travail, comme proposé, pour voir aussi si la période envisagée de 2 mois est suffisante ou non. Madame, en tant que femme d'expérience, semble en douter. Sur le projet de territoire Aume Couture, en méthode expérimentale, l'état des lieux a été proposé par Romain et la Chambre, et deux groupes de travail auront lieu mercredi et jeudi prochains toute la journée.

Madame Célia LEVINET signale que, sur le projet Aume Couture, l'état des lieux et le diagnostic ont été réalisés en régie par EPTB, avec des rencontres animées par Monsieur Romain OZOG. Cet état des lieux et ce diagnostic ont été validés le 12 avril par le comité de territoire. Aucun groupe de travail n'a été mis en place pour l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic. Le groupe de travail qui aura lieu la semaine prochaine porte sur l'élaboration de la stratégie.

Monsieur Claude GUINET note qu'il arrive maintenant et qu'il y a donc bien maintenant des groupes de travail.

Monsieur Jean-Claude GODINEAU remarque que quatre avaient été proposés mais seuls deux sont prévus.

Monsieur Claude GUINET explique qu'il y en aura bien quatre, mais sur deux jours, deux le matin et deux l'après-midi. Ces journées seront denses.

Madame Charlotte RHONE s'interroge sur le calendrier qui viendra ensuite sur la stratégie.

Madame Célia LEVINET précise qu'il est prévu de terminer en décembre un état des lieux/diagnostic avec un avis espéré favorable de la CLE, qui serait vraiment une base solide. Ensuite, l'élaboration du projet de territoire se poursuivra, au sens stratégie et programme d'actions, sur l'année 2018. Le calendrier n'est pas tout à fait précisé. Les enjeux du territoire, qui ressortiront à l'issue du diagnostic, et les leviers d'action permettront de bien définir un calendrier précis sur l'année 2018.

Madame Célia LEVINET ajoute que la mission confiée au bureau d'études, comme indiqué dans les précédentes réunions, va jusqu'à l'état des lieux/diagnostic. La nécessité d'un vrai travail de coconstruction avait été soulignée, il était même question d'une construction collaborative du projet de territoire, au sens stratégie/programme d'actions. La phase 2018 est prévue sans participation du bureau d'études, mais avec des réunions très fréquentes en petits groupes, animées par les animateurs de l'EPTB et du SYRES.

Madame Isabelle POTIER, NCA Environnement, confirme que ces débats sont intéressants et lui semblent tout à fait normaux dans le cadre d'un comité de territoire assez large, qui réunit l'ensemble des usages. Elle retient le fait de bien prendre en compte l'ensemble de ces attentes, pour tracer un état des lieux le plus précis possible sur l'ensemble du territoire et élaborer ensuite un diagnostic qui prendra bien en compte ces différentes sensibilités. Le bureau d'études souhaitait vraiment insister sur la phase de collecte des données. Des travaux ont déjà été réalisés sur des territoires assez larges et l'expérience montre des difficultés à obtenir les données. Le temps imparti est relativement court pour obtenir des données très exhaustives. Un appel est lancé à chacun pour que les informations puissent suivre assez rapidement.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ demande si le bureau d'études a déjà travaillé sur d'autres projets de territoire.

Madame Isabelle POTIER indique que NCA Environnement n'a pas travaillé sur des projets de territoire, mais a réalisé des AUP de prélèvement. La base de l'état des lieux est similaire. Au niveau des territoires, ces études sont assez récentes.

Madame Manuela BROUSSEY demande si la collecte d'informations se fera sous la forme de demandes spécifiques pour chaque acteur.

Madame Isabelle POTIER le confirme.

Monsieur Romain OZOG ajoute que l'EPTB enverra un mail à tous les membres du comité de territoire, présents et non présents aujourd'hui, en indiquant les coordonnées du bureau d'études, pour avertir que le bureau d'études NCA les contactera certainement. Ensuite, le bureau d'études contactera chacun des acteurs.

Monsieur Claude GUINET précise que le bureau d'études les contactera plus que certainement, il les contactera.

Monsieur Jean-Marie BOURRY indique, sur la partie stratégique, que le SYRES travaille un peu comme un bureau d'études concernant la création et la conceptualisation des réserves. Toutefois, concernant la partie agroenvironnementale, qui comporte un certain nombre d'écoconditionnalités très précises et mises au même plan que la constitution de réserves, il demande quel organisme travaillera sur ce sujet. Un volet très important, qui concentre aussi les autres exigences, est « *l'inclusion d'un volet de recherche de diminution des prélèvements totaux avec des objectifs précis et un calendrier* ». Cette mesure est très forte, mais on n'en parle jamais. Il demande à quel niveau ce volet sera travaillé et si un bureau d'études ou autre sera proposé.

Madame Célia LEVINET répond qu'il serait intéressant de revoir la méthodologie pour l'élaboration de la stratégie du programme d'actions en fin d'année, au regard de l'état des lieux/diagnostic, des échanges qui auront eu lieu et de la conclusion du diagnostic. Tel que prévu aujourd'hui, l'idée de départ est que l'association de l'EPTB et du SYRES permet ce regard assez transversal, à la fois fort sur les enjeux agricoles à travers le SYRES et sur la gestion équilibrée de la ressource en eau à travers l'EPTB. C'est la vocation de l'EPTB et il n'a pas non plus d'intérêt particulier à défendre, si ce n'est celui d'un bon état des eaux. Chaque collectivité a recruté pour cela un animateur, dans l'idée d'avoir ce double regard et ce travail de concertation. Ni l'EPTB ni le SYRES ne définiront le programme d'actions, il sera bien défini collectivement. Le dispositif a été pensé ainsi aujourd'hui, avec certainement la nécessité de l'adapter en fin d'année, au vu des résultats de la première étape.

Madame Catherine LABAT, remarque que, concernant la collecte de données, chacun est déjà très sollicité dans le cadre du SAGE, des études statutaires de différentes structures. Concernant le fonctionnement général hydraulique, même si sur certains points spécifiques, comme évoqué plus tôt, il est nécessaire de rentrer davantage dans le détail concernant les prélèvements pour tous types d'usages, elle demande s'il ne serait pas possible que le bureau d'études réalise au préalable des analyses approfondies. Dans un deuxième temps, il pourrait analyser les manques de données et, par son intermédiaire, revenir vers les personnes ressources. Tout le monde a déjà fourni beaucoup de données, même récemment.

Monsieur Claude GUINET, assez souvent présent à l'EPTB depuis quelques années, précise que Monsieur Romain OZOG n'a pas été collé dans une cellule monacale. Il est en lien étroit et quotidien avec les autres ingénieurs de l'EPTB. Les informations connues sur le grand territoire seront partagées, analysées et affinées en fonction de ce plus petit territoire. Toutefois, un échange d'analyses et de données est obligatoire. Il n'est pas possible de rester ainsi et de faire, entre intervenants de l'EPTB, de la rétention de données. C'est sans intérêt. Un travail important est nécessaire. Par chance ou malchance, le SAGE Charente n'est pas encore abouti. S'il existait, la dynamique serait différente par rapport à la CLE et au regard porté pour la validation. Pour autant, le SAGE n'est pas abouti. L'espoir est qu'il aboutisse dans l'année ou le premier trimestre de l'année 2018. Néanmoins, ces deux projets avancent. En confiance, concernant les projets de réserves de substitution, lors de la réalisation de l'état des lieux/diagnostic et l'analyse des enjeux du SAGE à l'échelle du grand bassin versant de la Charente – et non de la Boutonne –, la notion de réserves de substitution n'avait jamais été abordée. Dans le monde agricole, circulaient sans doute des idées de bassines, de réserves d'eau, mais il a fallu attendre juin 2015 pour que la notion de réserves de substitution émerge et s'impose, y compris à l'ensemble des délégués de la CLE du SAGE. Ce projet n'était pas évident de 2010 à 2014 et la notion de substitution s'est imposée à ce moment-là. Il est certain voici que dans la CLE du SAGE, lorsqu'il a été question de prendre ses responsabilités dans la conduite des projets de territoire, personne n'a émis d'opposition. Tout le monde a compris l'intérêt

très particulier pour le grand territoire. Il a fallu néanmoins attendre une injonction ministérielle pour que les choses émergent. C'est ainsi.

Madame Françoise de ROFFIGNAC ajoute que, concernant les réserves de substitution, 2015 est le moment où le SYRES a émergé aussi. Il a été constitué en janvier 2015 et a embauché un directeur en août. C'est à ce moment-là qu'au niveau du SAGE, l'information a été entendue. Au niveau des agriculteurs, quels que soient les différents bassins, les réserves de substitution sont malgré tout en projet depuis 10, 15, voire 20 ans sur certains secteurs.

Monsieur Claude GUINET précise que sa mention de juin 2015 faisait référence à la petite note de Ségolène Royal disant : « À partir d'aujourd'hui... ».

Monsieur Alain MARGAT confirme le positionnement de la CDA de Saintes par rapport à ce projet de territoire. La CDA sera forcément très attentive et constructive, elle ne sera pas force d'opposition. Ses membres ne travaillent pas pour eux-mêmes aujourd'hui, mais pour leurs enfants. Cette attitude implique de la cohésion et de la cohérence. Monsieur MARGAT ne doute pas d'y parvenir même si, forcément, le chemin ne sera pas facile.

Monsieur Jean-Luc DEMARCQ rappelle que cette circulaire du 4 juin 2015, avant d'en arriver aux réserves de substitution, concernait les économies d'eau. Sans être primordiales, il fallait réaliser des économies d'eau et améliorer la qualité. Les réserves de substitution venaient après, en considérant aussi l'aspect économique, la rentabilité de ce genre de projets. Aucun autre moyen n'était envisageable que de pratiquer cette méthode.

Monsieur Claude GUINET mentionne que le cadre a été posé en juin 2015 et les réflexions sur le sujet ne sont pas venues de rien. Des groupes de réflexion se sont tenus, parce qu'une problématique était posée dont on savait qu'elle était sensible et sans doute en réaction à des événements survenus quelques temps auparavant.

Monsieur Jean-Marie BOURRY note que certaines obligations d'écoconditionnalité restent pour l'instant très floues au niveau de la prise en charge des traitements de cet aspect du processus. Elles s'éclairciront dans 2 mois.

III. CONCLUSION

Monsieur Claude GUINET remarque que cela fera ressortir la coresponsabilité de tous du contenu et de l'encadrement donné. Tout le monde semble être ainsi dans la salle et aucun n'a construit un projet de territoire, hormis quelques-uns sur la Boutonne. Pour la CLE du SAGE, personne ne sait faire. Chacun avance, sachant que des coups arriveront à un moment ou l'autre de l'histoire, mais la volonté d'aboutir existe, d'aller loin sur une pratique qui, sans la qualifier de vertueuse, vise à une amélioration de la situation. Chacun peut compter sur Monsieur X pour s'engager sur ce terrain. Il n'a aucune intention de tuer un agriculteur, ni économiquement, ni à l'aide d'un fusil, mais il ne tuera pas plus les propriétaires de moulins. Il faudra être raisonnable et intelligent. L'idée lui plaît de pouvoir s'écouter, un mot qui permet le contact, le lien et l'explication. Il a une évaluation un peu freudienne de la situation, « le pessimisme est de nature, l'optimisme de combat ». Pour avancer, il va falloir se battre, relever les manches, être très disponible. Celia et Jean-Claude ne peuvent pas dire qu'il ne l'est pas. Il passe beaucoup de temps, sur ses deniers personnels, à assister à tout. Cette détermination lui vient de ce qu'il est persuadé que, collectivement, il est possible de travailler, car les acteurs en présence connaissent le territoire et souhaitent que ce territoire demain soit différent d'aujourd'hui. Il n'a pas non plus d'illusion sur le fait que demain ne sera pas idyllique. Les choses se

construisent dans la durée, face à des projets de territoire, sur un SAGE dont il espère qu'il aboutira et sera suivi par un SAGE 2, un SAGE 3, qui amélioreront la situation au fil du temps. Tout le monde n'attend que cela.

Il remercie chacun de sa disponibilité et de sa combativité aussi, pour l'optimisme, ainsi que de sa contribution.